

Le 06 mai 2025 , à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de La Fouillouse, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Patrick BOUCHET, Maire.

Nombre de membres en exercice : 27

Date de convocation du Conseil Municipal : le 30 avril 2025

**Présents :**

M. Patrick BOUCHET, M. Philippe BONNEFOND, M. Hervé JAVELLE, M. Rémy GIRARDON, Mme Marie-Claude BRANCIER-JACQUIER, M. Sébastien FAUST, Mme Caroline ZANDER, M. Pierre CLAVEL, M. Jean-François MONTMARTIN, M. Jérôme DROUET, M. Bruno VILLEMAGNE, Mme Annabel TAILLANDIER, Mme Karine BREURE, Mme Célia DUMAS, Mme Jennifer DAUPHY-SABY, M. Jean-Nicolas JOUVE, M. Richard GRIFFON, M. Thomas VINCENT.

**Absents :**

Mme Valérie PICQ, Mme Laurence BUSSIERE, Mme Clémence SABAUT, M. Amaury GARDE, Mme Justine GIRARDON, M. Hervé PANDRAUD, M. Yves PARTRAT, Mme Céline CHAMPAGNON, Mme Sophie GOUDIN.

**Procurations :**

Mme Valérie PICQ à Mme Marie-Claude BRANCIER-JACQUIER, Mme Laurence BUSSIERE à M. Patrick BOUCHET, Mme Clémence SABAUT à Mme Jennifer DAUPHY-SABY, M. Amaury GARDE à M. Hervé JAVELLE, Mme Justine GIRARDON à M. Rémy GIRARDON, M. Hervé PANDRAUD à Mme Célia DUMAS, M. Yves PARTRAT à M. Jean-Nicolas JOUVE, Mme Céline CHAMPAGNON à M. Richard GRIFFON, Mme Sophie GOUDIN à M. Thomas VINCENT.

**Secrétaire :** M. Pierre CLAVEL

**OBJET : Approbation de la convention à conclure avec Saint-Etienne Métropole pour le Musée d'Art Moderne et Contemporain (MAMC+) à l'occasion du projet « Merveille du Design »**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le Musée d'art moderne et contemporain de Saint-Étienne Métropole est partenaire de la Biennale internationale de design 2025.

À ce titre, il participe aux opérations événementielles organisées dans les communes de la Métropole.

Ainsi, entre le 22 mai et le 6 juillet 2025, le MAMC+ met à disposition une œuvre emblématique de sa collection design dans cinq communes du territoire de Saint-Étienne Métropole.

Ce projet est intitulé « Merveilles du design ».

La commune de La Fouillouse a été sollicitée pour accueillir une œuvre de la collection du MAMC+ « chaise d'enfant ». Le hall d'entrée de la Mairie de la Fouillouse fait partie des lieux sélectionnés dans ce cadre.

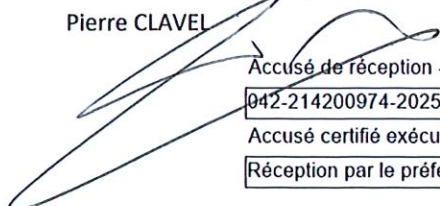
Les lieux sélectionnés répondent à trois critères principaux : la sûreté et la sécurité de l'espace proposé, les conditions de conservation de l'œuvre dans l'espace proposé (mesures de température et d'hygrométrie), la capacité d'accueil de l'espace proposé (amplitude d'ouverture, accessibilité de l'espace à tous les publics, surface suffisante pour accueillir de petits groupes, etc.).

*Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,*

*Décide à l'unanimité :*

- **D'APPROUVER** le principe d'accueillir une œuvre du MAMC+ dans le hall de la Mairie du 22 mai au 06 juillet 2025,
- **D'APPROUVER** la convention à conclure avec Saint-Etienne Métropole pour le Musée d'Art Moderne et Contemporain (MAMC+),
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte y afférent

Le secrétaire de séance,  
Pierre CLAVEL



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200974-20250506-32-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/05/2025

Fait à la Fouillouse, le 06 mai 2025

Le Maire  
Patrick BOUCHET

